

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2014

PLFR POUR 2014 - (N° 2024)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 71

présenté par
M. Collard

ARTICLE 4**ÉTAT B****Mission « Justice »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Crédits de paiement annulés
Justice judiciaire	0	0	0	0
Administration pénitentiaire	0	-30 000 000	0	- 30 000 000
Protection judiciaire de la jeunesse	0	0	0	0
Accès au droit et à la justice	0	0	0	0
Conduite et pilotage de la politique de la justice	0	+30 000 000	0	+30 000 000
Conseil supérieur de la magistrature	0	0	0	0
TOTAUX	0	0	0	0
SOLDE	0		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

La surpopulation carcérale et la vétusté de notre parc pénitentiaire ne permettent aucunement d'annuler des crédits relatifs aux opérations immobilières pénitentiaires .